



fin de cdd démarche pour avoir le solde de tout compte

Par **corine09**, le **24/09/2012 à 14:07**

Bonjour,

Actuellement en arrêt maladie, mon CDD prend fin le 30/09/2012.

Puis je demander à mon employeur l'envoi par Recommandé AR de tous les documents nécessitant mon inscription à Pôle emploi ainsi que mon chèque de solde de tout compte.

Je tien à préciser que mon arrêt est dû à une maltraitance psychologique de mon employeur. Mon arrêt est effectif depuis mi mai 2012. Validé par la CPAM.

Merci infiniment votre réponse est très urgent.

Par **P.M.**, le **24/09/2012 à 16:12**

Bonjour,

Vous pourriez le demander mais ces documents étants quérables, l'employeur peut refuser de vous les envoyer...